



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

**Séance du mercredi 5 mars 2014**

**Date de convocation :**  
**27 février 2014**  
**Date d'affichage :**  
**13 mars 2014**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 24

**OBJET :**

Projet de zonage  
d'assainissement :  
adoption et mise à  
l'enquête publique

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

et publication  
ou notification du :

L'an deux mille quatorze, le cinq mars à 20 h00.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien Crespo, Maire.

**Etaient présents :** M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, M. Marcel Botton, Mme Nazih Benchehida, M. José Lerma, Mme Noëlle Renaut, Mme Martine Gardin, Mme Aurore Lancea, M. Gérard Welker, Mme Blandine Prévost.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents :** Mme Micheline Deleau, M. Didier Duchaussoy, Mme Natacha Lemarchand, M. Thierry Lachaud, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

**Pouvoirs :**

Mme Micheline Deleau a donné procuration à M. José Harter.  
M. Thierry Lachaud a donné procuration à Mme Blandine Prévost.  
M. Marc Bresciani a donné procuration à M. Gérard Welker.

Mme Annick Riou a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2224-10,  
Vu le décret 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,  
Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article R 123-11,  
Vu l'étude d'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune de Vaux sur Seine et les solutions préconisées,  
Considérant qu'il est nécessaire de soumettre à enquête publique le projet de zonage d'assainissement,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Approuve le projet de zonage d'assainissement,  
Décide de soumettre le projet de zonage tel que présenté sur les plans joints à enquête publique.

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire.  
Julien CRESPO